



**TOULOUSE**

## L'autorité organisatrice de l'énergie

Un nouveau mode de gouvernance à l'échelle du territoire

PAR ANTOINE MAURICE

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULOUSE, VICE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TOULOUSE MÉTROPOLE



*Le débat sur la transition énergétique doit s'achever à l'automne par le vote d'une loi qui déterminera un nouveau cadre pour cette thématique chère aux écologistes. Pour la première fois en France, la question énergétique est réellement discutée. Nombreux/ses sont les élu/es écolos à s'investir dans des actions territorialisées pour accompagner ou mettre en œuvre la transition. La FEVE propose une série de fiches consacrées à des actions concrètes, qui marchent (!) et qui ont toutes pour point commun le souci de la maîtrise publique.*

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin d'encourager une stratégie énergétique plus cohérente sur tout le territoire toulousain, il a été décidé mettre en place un nouveau mode de gouvernance: l'Autorité Organisatrice de l'Energie (AOEn). L'expérimentation repose sur une organisation transversale au sein de la communauté urbaine qui coordonne, sous le pilotage d'un/e élu/e, le savoir-faire de plusieurs services techniques. Elle s'appuie également sur le travail des acteurs de terrain et les services des communes membres.

Partagée entre plusieurs collectivités et leurs différents services techniques, la politique de l'énergie gagnait à être réorganisée avec davantage de cohésion, dans une réflexion plus globale. C'est ce constat, associé aux opportunités nées de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial, qui a fait naître le principe d'une gouvernance partagée entre les différents niveaux de collectivités. Dès lors, **L'Autorité Organisatrice de l'Energie (AOEn)** intégrait la première cible du plan d'actions: « atteindre la sobriété énergétique et développer les énergies renouvelables ».

**Les objectifs affichés étaient les suivants:**

- **mutualiser** et rendre plus opérationnelles les compétences existantes

- **systématiser** en amont l'analyse des projets urbains majeurs à travers le prisme « production, distribution, consommation et sensibilisation »
- proposer une **réponse cohérente et globale** pour ces projets et entre ces projets urbains à l'échelle de Toulouse Métropole
- **aider à la décision**, en accompagnant les services et directions compétentes
- **assurer le suivi** de l'ensemble des actions engagées sur le territoire

La mise en place de cet outil de mutualisation s'est étirée sur une année. L'AOEn est portée par une petite structure active, autour d'un directeur général adjoint, un ingénieur territorial, un technicien énergie et l'appui du directeur bâtiment énergie.

Elle dispose de son propre budget pour mener quelques études générales, mais le reste est sous la responsabilité de chacune des directions concernées. L'AOEn dispose d'une vocation consultative pour les projets en lien avec l'énergie mais chaque collectivité reste pilote de ces actions.

La stratégie d'action de l'AOEn repose sur les axes suivants:

- **consommations:** bâtiments, projets d'aménagements...
- **production et achats publics**
- **distribution et optimisation des réseaux**
- **conseils:** appui aux communes, lutte contre la précarité énergétique...

## Quelques exemples d'actions

menées en 2012 et envisagées en 2013

- L'approvisionnement énergétique de la ZAC Montaudran-Aérospatiale : l'AOEn a permis l'identification de 4 projets de ZAC sur un périmètre proche avec des réflexions individuelles pour l'alimentation énergétique. Une expertise a été engagée pour mutualiser les sources d'énergies aux alentours et produire une réponse durable aux besoins énergétiques de cette zone de 366 000 m<sup>2</sup>. Entre autres projets : la récupération d'une énergie fatale (chaleur des super calculateurs) pour alimenter une boucle d'eau tempérée et la mise en place d'un réseau de chaleur biomasse.
- La mutualisation de l'achat de l'énergie gaz et des audits énergétiques : la mise en place par l'AOEn d'une plateforme de coopération technique entre communes a permis d'identifier des besoins pour passer des marchés en commun, entre autres pour l'approvisionnement en gaz des nouveaux bâtiments, avec au final un prix du marché en dessous tarif régulé.
- Lancement d'un schéma directeur des énergies renouvelables afin de proposer, en 2013, une stratégie de développement de chaque énergie renouvelable sur le territoire : recensement des projets existants, définition des zones à fort potentiel, étude des potentialités du réseau et des zones de consommation, identification de partenaires et définition de projets concrets et définition d'une stratégie de développement à court, moyen et long terme

## Les principales étapes de la mise en place

- Étape 1 Étudier le contexte territorial :** Où se trouvent les compétences de distribution, la maîtrise de l'énergie, entre les communes et l'agglomération, recenser les particularités du territoire ? Quelles sont les compétences et le savoir faire disponibles sur le terrain ?
- Étape 2 Mise en place d'un groupe de travail interne à la collectivité** pour définir une action territoriale cohérente sur l'énergie, veiller et analyser les structures déjà mises en place en France ou en Europe.
- Étape 3 S'appuyer si possible sur l'engagement d'un plan climat énergie, d'un agenda 21,** ou la révision de celui-ci, pour porter l'idée de construire un outil de gouvernance de l'énergie.
- Étape 4 Définir la stratégie** de la collectivité en matière d'énergie
- Étape 5 Mettre en place une cellule porteuse de l'AOEn,** rattachée à une Direction Générale Adjointe (ici, celle des services urbains de Toulouse Métropole), ou mieux la Direction Générale des Services, chargée de coordonner l'ensemble des services concernés, et désigner un/e élu/e référent/e.
- Étape 6 Organiser le suivi des actions par un comité de pilotage** comprenant l'ensemble des élu/es concerné/es, ainsi que les services.
- Étape 7 Envisager la création d'une structure d'appui** qui associe les acteurs de l'énergie : toutes les collectivités (communes, ADEME, intercommunalité), les distributeurs/fournisseurs/transporteurs/entreprises de l'énergie, les universitaires/chercheurs, et les usagers.

## Aller plus loin dans la gouvernance...

**Antoine Maurice :** « Nous envisageons aussi de créer, courant 2013, une structure de réflexion et d'appui aux décisions clés du domaine de l'énergie pour associer, autour de l'AOEn, les principaux acteurs de l'énergie du territoire. Ce projet - le Conseil Métropolitain de l'Énergie — réunira dans 4 collèges : les collectivités locales, les usagers, les fournisseurs, distributeurs, transporteurs et entreprises, les secteurs de l'université et de la recherche. Le conseil métropolitain de l'Énergie est pensé comme un lieu d'échanges, d'analyse des projets urbains, de débats sur des problématiques actuelles en matière d'énergies ou encore de sensibilisation aux nouvelles technologies. »



**Antoine MAURICE**

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULOUSE, VICE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ  
 Antoine.MAURICE@mairie-toulouse.fr

## Aller plus loin

PCET : le Plan Climat Énergie de Toulouse Métropole, pour retrouver l'AOEn parmi le plan d'actions :  
<http://www.toulouse-metropole.fr/missions/developpement-durable/plan-climat/plan-d-action>